TAXE D'APPRENTISSAGE

CAMPAGNE 2021

ENSEMBLE, SOUTENONS LA FORMATION À LA FFJUDO

FF judo

SOUTENEZ LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE NOS JUDOKAS !

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, la Fédération Française de Judo développe de nouveaux parcours professionnels **en privilégiant l'apprentissage** pour permettre à de jeunes judokas motivés d'associer leur passion du judo à un métier en préparant un diplôme d'entraîneur ou d'enseignant de judo. En choisissant de nous adresser votre versement, **vous aidez la fédération dans sa mission pour former les entraîneurs de demain** qui accompagneront le développement du judo dans les clubs et les exploits de nos champions aux Jeux de Paris 2024. Vous pouvez également nous soutenir en relayant ce message au sein de votre réseau, ou en partageant notre post sur Linkedin.

Stéphane Nomis
Président de la FFJudo

COMMENT ÇA MARCHE ?

QUOTA
87%
PART VERSÉE À L'OPCO DE LA BRANCHE

TAXE D'APPRENTISSAGE
=0,68%
DE LA MASSE SALARIALE

HORS-QUOTA
13%
PART VERSÉE AUX ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION HORS CFA

N° siret : 784 573 792 000 24

DES FORMATIONS INITIALES ET EN ALTERNANCE DÈS L'ÂGE DE 16 ANS

- **CQP :** Certificat de Qualification Professionnelle
- **BPJEPS :** Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (Diplôme de niveau 4)
- **DEJEPS :** Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (Diplôme de niveau 5)
- **DESJEPS :** Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (Diplôme de niveau 6 - ancien BEES - 2e degré)

L'ENSEIGNEMENT, ENJEU MAJEUR !

La formation est une priorité pour l'ensemble des acteurs du judo

Nos formations répondent à des critères strictes de qualité, garantissant à chacun **les meilleurs moyens de se former.** La FFJudo a d'ailleurs obtenu en décembre 2020 la certification Qualiopi, certification qualité des organismes de formation.

En choisissant de nous reverser votre taxe d'apprentissage, vous aidez à **maintenir la qualité de notre enseignement et à favoriser l'emploi de nos judokas** en répondant aux **besoins d'accompagnement éducatif, sportif, et social, essentiels dans notre société.**

ON COMPTE SUR VOUS !

COMMENT VERSER VOTRE TAXE ?

PAR CHÈQUE

Libellé à l'ordre de la FFJudo, à renvoyer accompagné du formulaire de versement à l'adresse suivante :

FFJudo
Taxe d'apprentissage
21-25 avenue du la Porte de Châtillon
75014 Paris

PAR VIREMENT BANCAIRE

à renvoyer accompagné du formulaire de versement par mail à l'adresse suivante :

taxe-apprentissage@ffjudo.com

⚠ *Taxe à verser avant le* **31 mai 2021**

Conception FFJudo - Crédit photos : © Isabelle Geiger / FFJudo, FFJudo - Document non contractuel - février 2021